

UNIVALOM

Siège :

449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés : 30

(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents : 12

Votants : 28

Procurations : 8

Date de la convocation :

9 octobre 2025

SEANCE DU 15 octobre 2025

Délibération 2025-25

**OBJET : Compte-rendu des décisions prises par le
Président par délégation du Comité syndical**

Le 15 octobre 2025 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Procurations :

Caroline JOUSSEMET à Jean-Pierre DERMIT

Anne-Laure SEBBAR à Catherine LANZA

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI

Philippe DELEAN à Françoise THOMEL

Kevin SEBASTIAN à Xavier WIIK

Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT

Daniel LE BLAY à Marie-Louise GOURDON

Christophe ULIVIERI à Marc OCCELLI

Membres excusés :

Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Christophe FONCK, Fabrice MORENON, Jean-Marc DELIA, Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Patrick PEIRETTI, Bernard ALENDA,

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20251015-2025-25-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2020-19 du Comité syndical en date du 10 septembre 2020, ce dernier a donné délégation à Monsieur le Président des compétences prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L.2122-23 du même Code, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Comité syndical et Monsieur le Président doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité syndical.

Il s'agit principalement d'attribution de marchés de fournitures, services et travaux dont la liste figure en annexe de la présente délibération.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions syndicales prises par M. Jean LEONETTI, Président d'UNIVALOM, sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Relevés des Décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical d'UNIVALOM
(Comité du 15 octobre 2025)

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Conformément à la délégation du Comité syndical dans les conditions prévues par la délibération N°2020-19 en date du 10 septembre 2020, le Président informe le Comité syndical des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

INTITULE DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	MONTANT HT ET DUREE
MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCE POUR LES BESOINS D'UNIVALOM Relance Lot n°2 : « Assurance Multirisques industrielle » à la suite d'une décision d'infructuosité	04/07/2025	Groupement conjoint : Mandataire FILHET ALLARD 33700 MERIGNAC NOVACOVER 92807 PUTEAUX	Montant annuel : 46 363 € Durée : 18 mois
ÉVACUATION ET VALORISATION DES BOUTEILLES DE GAZ	20/08/2025	ONCIDIS ENVIRONNEMENT 27510 VEXIN SUR EPTE	Montant : 200 000 € Durée : 5 mois
CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE DANS LE CADRE D'UNE ENQUÊTE INTERNE	23/07/2025	Le Directeur Général Fabien TREMBLAY La Directrice Administrative et Financière Carole LAFAY La psychologue du cabinet ADVANCE SOLUTION Isabelle BRISSAUD	Montant : 9 600 € Durée : 2 mois